

Catégories des 34^{èmes} Victoires de la Musique Classique

Soliste instrumental(e)

Le soliste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans et ayant notoirement une activité musicale en France - qui a, soit réalisé un enregistrement, soit joué en concert, entre le 1^{er} décembre 2025 et le 23 octobre 2026. L'artiste ayant reçu la Victoire dans cette catégorie ne pourra concourir les trois années suivantes dans cette même catégorie (2024 : Alexandre Kantorow, 2025 : Lucile Boulanger, 2026 : Adélaïde Ferrière).

Artiste lyrique

L'artiste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans et ayant notoirement une activité musicale en France - qui a, soit réalisé un enregistrement, soit chanté en production ou en récital entre le 1^{er} décembre 2025 et le 23 octobre 2026. L'artiste ayant reçu la Victoire dans cette catégorie ne pourra concourir les trois années suivantes dans cette même catégorie (2024 : Benjamin Bernheim, 2025 : Lucile Richardot, 2026 : Sabine Devieille).

Compositeur/compositrice

(1^{er} tour de vote : Jury spécialisé - 2nd tour de vote : Académie de votants)

Le compositeur vivant français - ou étranger résidant en France depuis plus de cinq ans, ayant notoirement une activité musicale en France - dont une œuvre a été créée en concert lors d'un événement de dimension nationale en France ou à l'étranger entre le 1^{er} décembre 2025 et le 23 octobre 2026, ou enregistrée en CD distribué en France entre le 1^{er} décembre 2025 et le 23 octobre 2026 et constitué à plus de 50% d'œuvres inédites. Sont exclus les compilations, rééditions et documents d'archives. Une première création en France peut être présentée à condition que cette même œuvre n'ait pas déjà été présentée lors de sa création à l'étranger dans l'aide-mémoire, ou qu'elle n'ait pas été présentée dans un enregistrement précédemment. Un compositeur ayant reçu une Victoire dans cette catégorie ne pourra concourir les cinq années suivant sa récompense dans cette même catégorie (2022 : Kaija Saariaho, 2023 : Fabien Waksman, 2024 : Florentine Mulsant, 2025 : Régis Campo, 2026 : Francesco Filidei). *Un compositeur ayant reçu trois Victoires dans cette catégorie ne pourra concourir les dix années suivant sa dernière récompense dans cette même catégorie (Pascal Dusapin, Thierry Escaich).*

Révélation, Soliste instrumental(e)

(1^{er} tour de vote : Jury spécialisé - 2nd tour de vote : Académie de Votants)

Le soliste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans - âgé de 30 ans au plus, au 31/12/2026. L'artiste ne devra pas avoir enregistré plus de 2 CD en soliste. Tout artiste ayant déjà été nommé dans cette catégorie, ne peut plus se présenter dans cette catégorie. Toute candidature doit être proposée par un parrain de la vie musicale. Chaque candidat devra impérativement être libre à la date de la cérémonie des 34^{èmes} Victoires de la Musique Classique et au concert des Révélation aux Invalides pour pouvoir figurer dans l'aide-mémoire.

Révélation, Artiste lyrique

(1^{er} tour de vote : Jury spécialisé - 2nd tour de vote : Académie de Votants)

L'artiste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans - âgé de 32 ans au plus, au 31/12/2026. L'artiste ne devra pas avoir enregistré plus de 2 CD en soliste. Tout artiste ayant déjà été nommé dans cette catégorie, ne peut plus se présenter dans cette catégorie. Toute candidature doit être proposée par un parrain de la vie musicale. Chaque candidat devra impérativement être libre à la date de la cérémonie des 34^{èmes} Victoires de la Musique Classique et au concert des Révélation aux Invalides pour pouvoir figurer dans l'aide-mémoire.

Révélation, Chef d'orchestre

(1^{er} tour de vote : Jury spécialisé - 2nd tour de vote : Académie de Votants)

L'artiste français - ou étranger résidant en France depuis plus de 5 ans - âgé de 35 ans au plus, au 31/12/2026. Chaque candidat devra impérativement être libre à la date de la cérémonie des 34^{èmes} Victoires de la Musique Classique pour pouvoir figurer dans l'aide-mémoire.

Enregistrement

(Présélection par un jury spécialisé puis 2 tours de vote : Académie des votants)

L'enregistrement de musique classique (CD ou digital) distribué en France entre le 1^{er} décembre 2025 et le 23 octobre 2026. **L'inscription des albums sortis une semaine en aval ou en amont du 23 octobre 2026 est laissée à l'appréciation du contributeur, un album ne pouvant concourir que pour une seule édition.** *Sont exclus les compilations, rééditions et documents d'archives.*